



Municipalité de Sainte-Claire

Demande de dérogation mineure Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 15 janvier 2024 à 20h00, à la salle du Conseil sise au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2023-09:

Nature et effets : Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme la distance de la marge de recul avant à 3 mètres du nouveau bâtiment complémentaire au lieu de 10 mètres tel qu'exigé à la grille des spécifications de la zone 184-Ha du règlement de zonage numéro 2022-720.

Identification du site concerné : 33, rue Godbout, zone 184-Ha.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

Donné à Sainte-Claire, ce 6^e jour de décembre 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 6 décembre 2023 et à l'Église le 6 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de décembre 2023.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint

Simon Roy, DMA, OMBE